



Département : Aisne  
Arrondissement : Soissons  
Canton : Villers-Cotterêts

MAIRIE DE VIVIERES  
4, rue de l'Escadron de Gironde  
02600 VIVIERES  
Tel Fax : 03 23 72 71 04  
vivieres2@wanadoo.fr

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 avril 2019

*Ce conseil fait suite à celui du 1<sup>er</sup> avril 2019 dument convoqué mais qui n'avait pas atteint le quorum.*

Etaient présents : Mrs Christophe STANLEY, Rémi VANLERBERGHE, et Sébastien DAUM .

Représenté : André POMMIER par Rémi VANLERBERGHE,  
Absente excusée : Mme Margarida FOIX, Marc-Antoine PHILIPPE,  
Absents : Christelle MELIN et Christophe CREPIN ;

Secrétaire de séance : Rémi VANLERBERGHE

### **1 - COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2019:**

Après lecture faite par Monsieur Christophe STANLEY, le compte-rendu du Conseil municipal du 6 février 2019 a été approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **2 - AJOUTS A L'ORDRE DU JOUR :**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte les ajouts à l'ordre du jour suivants :

- Demande de subvention pour tous les projets repris au budget.

- Transfert voirie,
- Avis du conseil municipal à l'adhésion de nouvelles communes au SESV.

### 3 - COMPTE DE GESTION et COMPTE ADMINISTRATIF 2018 :

Les comptes administratifs et de gestion 2018 sont revus dans le détail et les résultats sont les suivants :

(en €)	DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT / DEFICIT
FONCTIONNEMENT :	210 264,70	225 402,06	15 137,36
INVESTISSEMENT :	166 292,24	118 330,13	-46 962,11

**EXCEDENT GLOBAL 2018 : - 32 824,75 €**

Le maire s'étant retiré le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, les comptes de gestion et administratifs.

### 4- AFFECTATION DU RESULTAT :

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018.
- Constatant que le compte administratif 2018 fait apparaître un :

Excédent de fonctionnement	15 137,36 €
Excédent antérieur reporté	69 870,09 €
Déficit d'investissement	- 47 962,11 €
Excédent antérieur reporté	65 842,06 €
Excédent total de l'exercice au 31/12/2018	102 887,40 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide l'affectation du résultat comme suit :

✓ Excédent de fonctionnement reporté (compte 002)	50 007,45 €
✓ Résultat d'investissement reporté (compte 001)	17 879,95 €
✓ Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	35 000,00 €

## **5 - BUDGET PRIMITIF 2018 :**

La commission « finances » s'est réunie le 6 mars 2019 et tout au long de sa construction, les copies des différents projets de budget 2019 ont été adressées à chaque membre du Conseil municipal. Le projet de budget 2019 ainsi défini a été revu et validé par la Trésorerie de Villers Cotterêts, le mercredi 13 Mars 2019 à 10h00.

Monsieur le maire propose une stabilité dans le taux des 3 taxes (TH, TF et TFNB) compte tenu

- de l'évolution prévisionnelle de la base des 3 taxes (ainsi que celle de l'an passé),
- des projets en cours
- ainsi que de l'état général satisfaisant des comptes de la commune.

Le budget 2019 est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Budget primitif 2019 (en €)

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	268 707,45	268 707,45
INVESTISSEMENT	113 354,00	180 454,00
REPORT RESTES A REALISER	71 100,00	4 000,00

## **6 - TAUX DES TROIS TAXES 2019 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des trois taxes directes locales :

- Décide d'appliquer les taux suivants pour l'année 2019.

Taxe d'Habitation	: 18,77 %
Taxe sur le Foncier bâti	: 18,71 %
Taxe sur le Foncier non bâti	: 33,35 %

(Stables depuis 2017)

## 7 - REVISION DES TARIFS DES LOYERS, JARDINS et CONCESSIONS DU CIMETIERE :

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré décide l'établissement des loyers comme suit :

### **1° Appartement 17 rue du Château :**

La proposition de révision des loyers se base sur l'IRL indice de référence de révision des loyers publié par l'INSEE, Le dernier indice de référence des loyers (IRL) a été publié par l'INSEE le 15 janvier 2019.

Il s'agit de l'IRL du **4ème trimestre 2018**. Il s'établit à **129,03**. Il est en hausse (+1.74 %) par rapport à l'IRL du 4èmetrimestre 2017.

Le loyer 2019 est donc : 463,42 euros/mois,

### **2° Appartement Mairie**

Loyer révisé sur l'indice ICC de l'INSEE 2<sup>e</sup> trimestre

Voici le tableau présentant l'indice ICC ainsi que son évolution sur 1 an.

Période	indice	évol. sur 1 an
3e trimestre 2018	1 733	+ 3,77 %
2e trimestre 2018	1 699	+ 2,10 %
1er trimestre 2018	1 671	+ 1,27 %
4e trimestre 2017	1 667	+ 1,34 %
3e trimestre 2017	1 670	+ 1,64 %
2e trimestre 2017	1 664	+ 2,59 %
1er trimestre 2017	1 650	+ 2,20 %

$104.32 \times 1699 / 1664 = 104.51 \text{ € loyer mensuel 2019}$

### **3° Maison 6 rue de l'Escadron de Gironde**

Loyer révisé sur l'indice ICC de l'INSEE 3<sup>e</sup> trimestre

Voici le tableau présentant l'indice ICC ainsi que son évolution sur 1 an.

Période	indice	évol. sur 1 an
3e trimestre 2018	1 733	+ 3,77 %
2e trimestre 2018	1 699	+ 2,10 %
1er trimestre 2018	1 671	+ 1,27 %
4e trimestre 2017	1 667	+ 1,34 %
3e trimestre 2017	1 670	+ 1,64 %
2e trimestre 2017	1 664	+ 2,59 %
1er trimestre 2017	1 650	+ 2,20 %

$106.41 \times 1733 / 1670 = 110.42 \text{ € loyer mensuel 2019}$

#### 4°GARAGE « Ecole »

Loyer révisé sur l'indice ICC de l'INSEE 4eme trimestre

Voici le tableau présentant l'indice ICC ainsi que son évolution sur 1 an.

Période	indice	évol. sur 1 an
4e trimestre 2018	1 703	+ 2,16 %
3e trimestre 2018	1 733	+ 3,77 %
2e trimestre 2018	1 699	+ 2,10 %
1er trimestre 2018	1 671	+ 1,27 %
4e trimestre 2017	1 667	+ 1,34 %
3e trimestre 2017	1 670	+ 1,64 %
2e trimestre 2017	1 664	+ 2,59 %
1er trimestre 2017	1 650	+ 2,20 %

$$425.90 \times 1703 / 1667 = \mathbf{435.10 \text{ € loyer annuel 2019}}$$

#### 5°GARAGE « 15 rue du Château»

Loyer révisé sur l'indice ICC de l'INSEE 4° trimestre

Voici le tableau présentant l'indice ICC ainsi que son évolution sur 1 an.

Période	indice	évol. sur 1 an
4° trimestre 2018	1 703	+ 2,16%
3e trimestre 2018	1 733	+ 3,77 %
2e trimestre 2018	1 699	+ 2,10 %
1er trimestre 2018	1 671	+ 1,27 %
4e trimestre 2017	1 667	+ 1,34 %
3e trimestre 2017	1 670	+ 1,64 %
2e trimestre 2017	1 664	+ 2,59 %
1er trimestre 2017	1 650	+ 2,20 %

$$506.30 \times 1703 / 1667 = \mathbf{517.23 \text{ € loyer annuel 2019}}$$

#### 6°Jardins :

Base : l'IRL du **4ème trimestre 2018**. Il s'établit à **129,03**. Il est en hausse (+1.74 %) par rapport à l'IRL du 4èmetrimestre 2017.

- Loyer Parcelle = 24,70 euro/an,

### **7° Concessions :**

Montants inchangés :

- Cinquantenaire : 482 euro,
- Trentenaire : 320 euro

### **8° Emplacement d'urne funéraire :**

- Cinquantenaire : 241 euro,
- Trentenaire : 160 euro .

## **8 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :**

Le montant des subventions est reconduit globalement avec une hausse de 2 %.

Le maire propose cette année encore une valorisation de la subvention de la Compagnie d'Arc compte tenu de son dynamisme et des résultats sportifs.

- Foyer rural : 900 euros. **Sous réserve de la pérennité de cette association.**
- Compagnie d'Arc Sainte Clotilde : 600 euros, (+50 euros),
- Foyer Saint Hubert : 310 euros.
- ADMR : 410 euros (base 1 euro/habitant).
- Association les Enfants d'Abord : 370 euros, cette subvention est conditionnée à la demande de subvention dans les 2 autres mairies du regroupement et retour d'information,
- Coopérative scolaire : 420 euros, cette subvention est conditionnée à la demande de subvention dans les 2 autres mairies du regroupement et retour d'information,

*Pour la subvention à l'APE et à la coopérative scolaire, le Maire de Vivières espère que cette année les 2 autres communes du regroupement abonderont également la trésorerie de ces structures.*

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré vote ces subventions.

Les associations transmettront à la mairie un bilan moral et financier de leurs activités 2018 ainsi que leurs projets 2019 justifiant la demande de ces subventions.

## **9- DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES PROJETS REPRIS AU BUDGET 2019**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés valide les demandes de subventions suivantes pour les projets repris au budget 2019 :DETR ,CDDL , Fond de concours CCRV, Département, Région ; soit :

- Façade Eglise, (base des devis LETOFFE , RICHARD)
- Jeu d'Arc, construction d'un mur de soutènement,
- Travaux de mise en conformité des bâtiments municipaux au regard de l'accessibilité aux personnes handicapées (base étude ASCAUDIT Ad Ap),
- Matériel Ecole : Tableau Blanc (ou Numérique) Interactif - TBI ,TNI, Ordinateur Institutrice,
- Sol école Maternelle,
- Occultant fenêtres école maternelle. Vigipirate,
- Columbarium.

## **10 - TRANSFERT DE VOIRIE :**

Monsieur le maire fait lecture du courrier et pièces jointes 19/Adm-BD/DP/28 relatif au transfert de la voirie.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que la commune de mette à disposition les biens et immeubles affectés à l'exercice de la compétence VOIRIE à la Communauté de Commune de Retz en Valois et l'autorise à signer le procès verbal correspondant.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents valide la mise à disposition des biens concernés par la compétence voirie à la CCRV et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le procès verbal reprenant cette mise à disposition.

## **12 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL ADHESION NOUVELLES COMMUNES AU SESV :**

Lecture faite par Monsieur le Maire du courrier en date du 19 mars 2019 du SESV et sur sa proposition :

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte l'admission des communes de Coyolles, Largny/Automne, Silly la Poterie et Vailly Sur Aisne au Syndicat des Eaux du Soissonais et du Valois

**13 - POINT CCRV :**

- Elagage au droit des voiries de la CC,
- Adhésion aux groupements de commandes

**14 - POINTS DIVERS ET QUESTIONS :**

- Monsieur le Maire rappelle la tenue des élections Européennes le Dimanche 26 mai 2019.
- Conformité aux règles d'urbanisme et assainissement : une action est en cours pour l'un et l'autre sujet.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h30.

Le Maire,  
Christophe STANLEY.